

plusieurs amendements ou qu'on rejette complètement un projet de loi, ce qui demeure le privilège fondamental de la démocratie. Au fait, c'en est même la pierre angulaire.

A cause de l'article 75c, non seulement les députés de l'opposition ne pourront-ils prendre aucune initiative financière ou gouvernementale, mais le temps consacré à l'étude en profondeur de ces mesures pourra être limité par n'importe quel ministre, n'importe quand et sur n'importe quel sujet. Cela n'a pas de sens!

On reproche aux députés de l'opposition de prendre trop de temps, mais, quant à nous, nous pouvons reprocher aux députés ministériels de ne jamais prendre le temps de la Chambre, de ne jamais participer aux débats. C'est à se demander ce qu'ils font là. Pourquoi ont-ils été élus? Pourquoi sont-ils payés?

Je pense que ce débat servira au moins les intérêts du Parlement. En effet, les députés se posent des questions sur leur rôle, au Parlement.

C'est facile de blâmer les députés qui prennent la parole à la Chambre. Mais, qu'on pense à se blâmer soi-même si l'on ne participe jamais aux débats.

Ces gens voudraient empêcher les députés de l'opposition de faire leur travail, de participer à l'étude des lois. Cela n'a pas de sens.

Nous sommes d'accord pour que l'on modifie le Règlement, pour empêcher, autant que faire se peut, les pertes de temps. Nous sommes entièrement d'accord sur la teneur des articles 75A et B, mais non pas sur celle de l'article 75c.

• (4.50 p.m.)

Il nous faut repenser le rôle du député ministériel, ainsi que celui du député de l'opposition. Il nous faut nous doter d'outils de travail modernes et efficaces.

Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez qu'il y a quelques jours, les députés ministériels se réunissaient, lors d'un fameux colloque qui passera probablement à l'histoire, pour repenser leur rôle. Ils se sont tous posé la question suivante: Que faisons-nous à Ottawa? Que faisons-nous au Parlement? Pourquoi ont-ils tenu cette réunion? Précisément parce que la plupart d'entre eux se rendent compte qu'ils ne peuvent participer aux débats, et leur rôle est réduit à celui d'un simple numéro favorisant la machine à voter.

Monsieur l'Orateur, les députés ministériels envient les députés de l'opposition qui peuvent participer aux débats, et c'est pourquoi on doit les féliciter de s'être posé des questions. Toutefois, je n'arrive pas à comprendre

que ces mêmes députés, qui réclament maintenant à leur premier ministre le pouvoir, le privilège—qu'ils ont, d'ailleurs, et dont ils ne se servent pas—de participer aux délibérations, voudraient que les députés de l'opposition s'assoient et disent: Vous avez parfaitement raison. Tous les bills sont bons; nous restons assis. Continuez à administrer et, dans quatre ans, on procédera à une élection.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, cela n'a pas de sens. Nous ne pouvons tolérer cela.

Revenons aux articles 75A, B et C. Selon l'article 75A, comme on le sait, on exige l'unanimité entre les députés de tous les partis. Cela signifie, monsieur l'Orateur, que, chaque fois que le gouvernement présente un bill d'intérêt national ou un bill qu'il juge important et qu'il voudrait le faire adopter le plus vite possible, pour toutes sortes de raisons, bonnes en soi, il consulte le house leader de chaque parti de l'opposition et tente de conclure ce qu'il qualifie de «gentlemen's agreement», une entente amicale entre les partis. Et s'il n'obtient pas cet accord unanime, il pourrait avoir recours à l'article 75B, c'est-à-dire qu'une décision entre les représentants des divers partis pourrait être prise à la majorité.

Il est bien mentionné, dans l'amendement, et je cite:

... y compris le parti gouvernemental, ...

C'est plus ou moins ce qui s'est produit depuis le début de cette session et il me semble que cela a très bien fonctionné. Au fait, tous les partis ont offert une excellente collaboration et l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) pourrait, s'il était ici, en témoigner lui-même.

Lors du débat sur le bill omnibus, à un certain moment, l'honorable ministre de la Justice s'est décidé à venir nous demander notre collaboration. Nous lui avons répondu, à ce moment-là, sans hésiter: Nous sommes prêts à collaborer. Et, de fait, une heure et demie après, nous demandions nous-mêmes que l'on procède à la mise aux voix. On ne peut donc nous reprocher de retarder les débats inutilement. Nous sommes prêts à collaborer. Nous faisons preuve de bonne volonté, mais nous souhaiterions que de l'autre côté de cette enceinte, on en fasse autant.

Toutefois, l'article 75c est inacceptable pour plusieurs raisons. Il est dit que, suivant un échec de l'application des articles 75A et 75B, un ministre, de son siège, relativement à n'importe quelle question, n'importe quand, peut annoncer ou proposer une motion visant à limiter le débat.